

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-11963/22/BM

■ Autorisation de la Présidente à signer le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône

26422

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône constitue un outil réglementaire de pilotage coordonné des différentes politiques publiques, programmes et projets contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air à un horizon de 5 à 10 ans. Il est réalisé sous la responsabilité du Préfet du Département.

Il s'articule avec les plans de la Métropole : Plan Climat Air Énergie Métropolitain et Plan de Mobilités, qui contribuent à la dynamique du PPA des Bouches-du-Rhône pour améliorer significativement la qualité de l'air par des actions concrètes.

Par délibération n° TCM 001-10180/21/CM du 4 juin 2021, le Conseil de Métropole a donné un avis favorable au Projet de Plan de Protection de l'Atmosphère avec quelques réserves.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en préfecture à Marseille le 10 mars 2022 le Plan de Protection de l'Atmosphère a été approuvé. Il a été proposé par les services de l'Etat que l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration et l'approbation de ce Plan en soient signataires.

Il est donc proposé que la Présidente soit autorisée à signer le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° TCM 001-11142/21/CM portant adoption du Plan Climat Air Energie Métropolitain ;
- La délibération n° TCM 001-10180/21/CM du Conseil de Métropole du 4 juin 2021 relative à l'avis de la Métropole sur le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les compétences de la Métropole en matière de qualité de l'air, de mobilité, et de développement économique ;
- Les objectifs du projet de Plan Climat Air Energie de la Métropole et du Plan de Mobilités ;

Délibère

Article unique :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON